

## **PROCES VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil quinze, le vingt-six mars à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 18 mars 2015

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD, Henri PARANTHOËN, Maryvonne LE BERRE, Thierry BUZULIER, Marie-Claude ROYER, Rémy TOULLIC, Michel LE GRAND, Chantal LE GRATIET, Patricia LE FICHOUX, Camille GEFFROY, Joël LE BIHAN, Corinne SCHUCHARD, Marion SICOT, Dominique GUEGO, Annyvonne LE COQ.

Nombre de conseillers : En exercice : 19                      Présents : 17                      Votants : 19

Secrétaire de séance : Marion SICOT

Procurations : Loïc GUILLOU à Chantal LE GRATIET,  
Armelle ANDRÉ à Annyvonne LE COQ

Était également présente : Mme BRIAND Sylvie – Secrétaire Générale

### **2015-03-01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 27 février dernier est adopté à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de délibérer sur les "Tarifs des annexes au Port de Plaisance",

#### **2- SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS,**

Rapporteur : Henri PARANTHOËN

Le 9 mars dernier, la Commission des Finances s'est réunie et a examiné les demandes de subvention.

Après avoir entendu l'avis de la commission, et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'arrêter la liste des subventions communales comme suit :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions proposées</b>
<b>Domaine Sportif</b>	
Tennis – Club	1000,00
Tireurs sportif du Trieux	200,00
Gym Club du Trieux	400,00
Avirons du Trieux	835,00
Avirons du Trieux (formation)	200,00
Vol Indoor	200,00
USTLP	3500,00
ASPPP	100,00
Amicale des chasseurs	300,00
Goëlo Judo Paimpol	20,00
Athlétisme de Paimpol	60,00
Collège CHOMBART de Lauwe	55,00
Collège Saint Joseph	160,00
Cirque en flotte	50,00
<b>Asso. Culture et patrimoine</b>	
Asso. Chemins et patrimoine	450,00
Bibliothèque pour tous	500,00
Les Pipelettes (théâtre)	150,00
Trieux Tonic Blues	1400,00
Sonerien An Trev	300,00
Cercle d'histoire et d'archéologie	50,00
Centre Culturel Ernest Renan	60,00
Club de l'Amitié	350,00
<b>Social caritatif et médical</b>	
Don du Sang	250,00
<b>Jeunes et Formation</b>	
Asso. des parents d'élèves	700,00
Foyer Socio-educ Chombard	120,00
CFA 22	30,00
Chambre des métiers et de l'artisanat	150,00

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions proposées</b>
<b>Domaine maritime</b>	
SNSM PLEUBIAN	100,00
SNSM PLEUBIAN (subv excep.)	50,00
SNSM Ploubazlanec	200,00
SNSM Ploubazlanec (budget Port)	320,00
SNSM Ploubazlanec (Subv excep).	220,00
<b>Associations patriotiques</b>	
FNACA	200,00
FNACA (achat d'un drapeau)	100,00
Amicale des Médaillés Militaires	50,00
Amicale des Officiers Mariniers en retraite	50,00
Amicale des Officiers Mariniers en retraite (achat d'un drapeau)	100,00
Les Cols bleus	50,00
Pensionnés de la Marine Marchande	50,00
Amicale du mémorial Américain	30,00
<b>Divers</b>	
Amicale des Employés communaux	1300,00
Comité de Jumelage Morangis (marché de Noël)	500,00
Comité de Jumelage Morangis (accueil de Morangis)	500,00
Asso.Prévention routière	30,00
Asso. Départemental de Protection Civile	30,00
<b>Total</b>	<b>15 470,00 €</b>

### **3-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : M. Henri PARANTHOËN

M. OLLIVIER HENRY Alain, a fait valoir ses droits à la retraite au 30 avril 2015, M. PARANTHOËN expose aux membres du Conseil Municipal la possibilité de recruter un adjoint technique 2ème classe pour remplacer M. OLLIVIER HENRY, adjoint technique Principal de 2ème classe.

Des entretiens seront prévus pour recruter un agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de modifier le tableau comme suit à compter du 1er mai 2015:

<b>SECTEURS</b>	<b>Catégories</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Nature de Contrat</b>
<b>Secteur Administratif</b>				
Attaché territorial	A	1	1	
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	1	1	
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1	1	
Adjoint Administratif 2è classe	C	2	2	
<b>TOTAL</b>	<b>C</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	
<b>Secteur Police</b>				
Agent de Police	C			vacant
<b>TOTAL</b>	<b>C</b>			<b>1</b>
<b>Secteur Technique</b>				
Agent de maîtrise principal	C	3	3	
Adjoint technique principal 1 <sup>er</sup> classe	C	1	1 (35 h)	
Adjoint technique principal 2è classe	C	5	3 (35 h) 1 (30 h) 1 (28h)	
Adjoint technique de 2è classe	C	3	1 (35h) 1 (15 h) 1 (20 h)	vacant
<b>TOTAL</b>	<b>C</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	
<b>Secteur social</b>				
Agent spécialisé école maternelle principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	2	2 (35 h)	
<b>TOTAL</b>	<b>C</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>19</b>	<b>19</b>	

#### **4- TARIF LOCATION TRACTEUR ET PARK LÈVE**

Rapporteur : Thierry BUZULIER

La commission du port qui s'est réunie le lundi 23 mars a décidé d'appliquer un tarif pour la location du tracteur et du park lève.

La commission propose à l'unanimité d'appliquer le tarif suivant : 50,00 € H.T. par rotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter ce tarif.

## **5- IMPLANTATION SUR LE TERRE PLEIN SUD DE L'ENTREPRISE « GOURENEZ NAUTIC »**

Rapporteur : Thierry BUZULIER

L'entreprise « GOURENEZ NAUTIC » nous informe de son souhait d'installer dans les meilleurs délais une entreprise liée à la plaisance sur le terre-plein sud et de lui attribuer une convention d'occupation temporaire du domaine public portuaire constitutive de droits réels pour une surface d'environ 719 m<sup>2</sup> (lot B).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à rédiger ce contrat et à le signer avant de le transmettre à l'entreprise « GOURENEZ NAUTIC » après avis émis par le Conseil Portuaire qui se réunira en juin.

## **6- TARIF LOCATION SONO**

Rapporteur : M. le Maire

Suite à plusieurs demandes d'associations, il paraît intéressant de pouvoir mettre la sono à leur disposition. M. le Maire propose d'appliquer un tarif de 20,00 € pour les associations de Lézardrieux. Une caution de 300,00 € sera également demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'accorder le prêt de la sono aux associations lézardriennes en utilisation intérieure,
- d'appliquer un tarif de 20,00 € par location et une caution à 300,00 €.

## **7- TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLE (IRVE) AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**

Rapporteur : M. le Maire

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu l'article 3-2-5 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie entériné par arrêté préfectoral en date du 21 mars 2014 habilitant le SDE 22 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Vu l'article 8 des statuts du SDE22 portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Vu le souhait exprimé par la commune de se porter candidate à l'implantation de bornes de recharges sur son territoire en cohérence avec un schéma de déploiement départemental;

Vu la délibération du comité syndical du SDE22 en date du 7/04/2014 portant sur le schéma de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables en Côtes d'Armor,

Considérant que le SDE22 souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 2 des statuts du SDE22, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du comité syndical et de l'organe délibérant du membre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE 22 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

### **8- AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : EXTENSION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES SECTEUR KERILIS - KERNU - PEN HENT GLAZ,**

Rapporteur : Loïc CORDON

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal son exposé :

Vu le code des marchés publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise A&T Ouest dans le cadre des travaux relatifs au marché d'extension du réseau d'eaux usées dans le secteurs « Kerilis-Kernu-Pen Hent Glaz »,

Montant initial du marché global : 19 200,00 € HT soit 22 963,00 € T.T.C.

Avenant : 2 784,00 € HT soit 3 340,80 € T.T.C.

Nouveau montant du marché : 21 984,00 € H.T. soit 26 380,80 € T.T.C.

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

### **9-ACQUISITION DE CHAISES SALLE POLYVALENTE GEORGES BRASSENS,**

Rapporteur : Loïc CORDON

Les 400 chaises de la salle Georges Brassens sont en très mauvais état et leur changement devient impératif.

Il est proposé d'acquérir 300 chaises de type pliables et accrochables. Les anciennes chaises seront stockées et prêtées, selon leurs besoins, aux associations communales. Les nouvelles chaises sont destinées UNIQUEMENT à la salle Georges Brassens. Des chariots de rangement ont, également, été demandés.

Au budget, une somme de 15 000,00 € est prévue pour changer le mobilier de la salle Georges Brassens. Un cahier des charges a été établi et adressé à 6 sociétés. Il leur a été demandé de présenter un modèle.

5 sociétés ont répondu, la société Yellow siège ayant présenté 4 propositions différentes.

Seules les sociétés Trigano et Yellow siège ont proposé une chaise conforme à l'appel d'offres.

La société Trigano est la seule à avoir fourni un modèle.

La commission a procédé au comparatif des offres suivantes :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
<b>Trigano</b>	7 029,00 €	8 434.80€
<b>MOBILIER STOCK</b>	6 327.50€	7 593,00 €
<b>SPM LANVOLLON</b>	5 966,00 €	7 051.81€
<b>Label Table</b>	14 180,00 €	17 016,00 €
<b>YELLOW SIEGE</b>	8 246,00 €	9 895.20 €

Après discussion, la commission, à l'unanimité, propose au conseil municipal d'acquérir 300 chaises pliables et 6 chariots de rangement auprès de la société TRIGANO MDC pour un montant HT de 7 029,00€ soit 8 434,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la société TRIGANO MDC pour l'acquisition de 300 chaises pour un montant H.T. de 7029,00 € soit 8 434,80 € T.T.C.

#### **10-ACQUISITION D'UNE SERRE,**

Rapporteur : Loïc CORDON

Le projet intergénérationnel qui doit voir le jour dans les jardins du presbytère entraîne le déménagement de la serre municipale aux services techniques à Kerscavet. La serre actuelle, vétuste et en mauvais état, nécessite l'achat d'un matériel neuf beaucoup plus performant avec un système d'aération motorisé et automatisé.

Les éléments en bon état seront remontés à Kerscavet pour créer un espace de stockage.

Dans le budget 2015, la réalisation de ces travaux a été prévue.

Un cahier des charges précis a été établi et adressé à 4 sociétés différentes.

Seules 3 entreprises ont répondu. La commission a examiné les offres suivantes :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
<b>HORTIBREIZ CAUDAN</b>	10 940.66 €	13 128.79 €
<b>SODISER PLELO</b>	9 541.57 €	11 449,88 €
<b>SVL VERNANTES</b>	7 858.18 €	9 429.81 €

Après discussion, la commission, à l'unanimité, propose au conseil municipal d'acquérir une serre auprès de la société la mieux-disante : SODISER à Plélo pour un montant HT de 9 541.57 € soit 11 449.88 € TTC, avec l'option d'assistance au montage à raison de 320,00 € HT la journée.

Le coût total est de 11 141,57 € H.T. soit 13 369,88 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SODISER pour un montant H.T. de **9 541,57 € soit 11 449,88 € T.T.C.**

## **11- RÉALISATION D'UN FORAGE D'EAU,**

Rapporteur : Loïc CORDON

Le projet intergénérationnel qui doit voir le jour dans les jardins du presbytère entraîne le déménagement de la serre municipale aux services techniques à Kerscavet. La création d'un puits artésien est nécessaire pour assurer l'alimentation en eau de la serre.

Dans le budget 2015, une somme de 12 000,00 € est prévue pour la réalisation de ces travaux. 4 sociétés de forage ont été sollicitées, seules 3 ont présenté une offre.

La commission a examiné les offres suivantes :

	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>HYDRO OUEST TREGUEUX</b>	7 784,62 €	9 341,54 €
<b>AQUAFOR – LE MAGOUROU GUINGAMP</b>	8 300,00 €	9 960,00 €
<b>BREBANT FORAGE TREMUSON</b>	7 084,96 €	8 501,95 €
<b>LE FEUVRE/LE CAIGNARD</b>	7 040,00 €	8 448,00 €

Après discussion, la commission, à l'unanimité, propose au conseil municipal d'effectuer ces travaux et de les confier à l'entreprise la moins-disante ; la société Le Feuvre/Le Caignard à Plérin et de valider le devis présenté pour un forage de 80 ml avec station de pompage pour un montant HT de 7 040,00 € soit 8 448,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la société LE FEUVRE/LE CAIGNARD pour réaliser ce forage d'eau pour un montant de 7 040,00 € soit 8 448,00 € T.T.C.

## **12- CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DANS UN BUT COMMERCIAL :**

Rapporteur : Thierry BUZULIER

Monsieur BUZULIER donne lecture au Conseil Municipal de la convention d'utilisation des installations portuaires Commune/Le Passeur du Trieux.

En effet, le bateau « Le Passeur du Trieux » souhaite utiliser fréquemment nos infrastructures portuaires pour embarquer et débarquer des passagers. Les rapports entre le port et Monsieur PEILLET, propriétaire du bateau « Le Passeur du Trieux » seront définis chaque année. Pour 2015, une réduction de 60 % sur son contrat annuel lui a été accordée. En contrepartie, une sortie par an est prévue avec une classe de l'école en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention Commune/Le Passeur du Trieux du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

## **13- AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIF DE DROITS REELS**

Rapporteur : Thierry BUZULIER

Monsieur BUZULIER rappelle à l'assemblée qu'un contrat de mise à disposition d'un terrain du domaine public maritime portuaire constitutive de droits réels a été signé le 24 juin 2013 entre la commune et M. MAISANO, gérant d'ARMOR SELLERIE et entériné par le Conseil Général le 8 octobre 2013.

L'objet de l'avenant n° 1 a pour objectif d'arrêter le montant définitif des travaux ainsi que la date d'achèvement des travaux arrêtée au 29/04/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter l'avenant n° 1 et d'autoriser le Maire à le signer.

#### **14- TARIFS DES ANNEXES AU PORT**

Rapporteur : Thierry BUZULIER

Plusieurs clients, ayant des annexes amarrées sur le ponton à annexes, n'ont pas de bateau au mouillage dans la concession du port. Pour permettre de clarifier la situation, la commission du port réunie le 23 mars a proposé, qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015, un tarif annexe devait être mis en place, tarif fixé à 120 € par an.

Par ailleurs, M. HEMEURY Yannick propriétaire d'un bateau de pêche a acquis une annexe en aluminium lui permettant de transférer son matériel à bord de son bateau de pêche qui n'est pas mouillé dans la concession du port.

Aussi, la commission du Port a décidé de lui appliquer un tarif de 854,00 € par an, son annexe étant très grande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 18 voix pour et une abstention d'appliquer ces tarifs pour les annexes à compter du 1er avril 2015.

#### **15- INFORMATIONS DIVERSES**

M.CORDON Loïc demande si le compte rendu peut être transmis par mail pour réaliser des économies de papier. Le compte rendu sera donc désormais transmis par mail à tous les conseillers municipaux, M. LE GRAND recevra la version papier avec l'ordre du jour du Conseil Municipal. Une date sera fixée pour y intégrer les remarques des conseillers, au delà de cette date, le compte rendu sera transmis à tous par mail.

Présentation du projet « Maison Abordable » le 10 avril 2015 à 18h30 salle de l'Ermitage.

Le 13 avril 2015, une réception sera offerte en l'honneur de Antoine MICHEL à 18 heures salle de l'Ermitage. Sont invités commerçants, les conseillers municipales, la directrice de l'école.

vril 2015, la cérémonie intercommunale de la déportation se déroulera à Lézardrieux à 11 heures.

Élections départementales : M. Yanick ANDRÉ apporte son aide aux personnes âgées pour venir voter. Il a besoin d'une aide masculine pour le dimanche 29 mars.

Fermeture administrative le 23 mars de l'hôtel restaurant de La Marina,

Loi NOTRE : appel à un rassemblement le samedi 4 avril à 10h30 à la préfecture de Saint-Brieuc.

#### **16- QUESTIONS DIVERSES**

Annyvonne LE COQ demande à faire partie de toutes les commissions pour avoir tous les comptes rendus des réunions. Ce point sera à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Projet de création d'une classe bilingue : des parents ont demandé la création d'une classe bilingue. Mme LOCKWOOD informe qu'elle a contacté l'Inspection académique. Ce point sera évoqué au conseil d'École le lundi 31 mars.

Deux sujets sont à l'étude : classe bilingue français/breton ou classe français/anglais.

La demande pour être examinée doit concerner au moins 15 enfants.